



Féchy, le 13 septembre 2013

**CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY**

RAPPORT DE LA COMMISSION AD-HOC AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 8/2013 RELATIF À UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 75'000.- POUR LES AMENAGEMENTS DE LA ROUTE DU SAUGEY ET DE LA ROUTE D'ALLAMAN, RELATIFS AU NOUVEAU COLLEGE

Au Conseil Général de Féchy,
Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La commission ad-hoc au sujet du préavis municipal n° 8/2013 relatif à une demande de crédit de CHF 75'000.- pour les aménagements de la route du Saugey et de la route d'Allaman, relatifs au nouveau collège, composée de Mesdames Jamila Blackwell (1ère nommée), Valérie Schaerer Businger, Carine Tschalär, Monsieur Kaesemann (membres) s'est réunie le mardi 3 septembre à la salle de la municipalité afin de consulter ce préavis. Monsieur Michel Aguet étant excusé.

Messieurs Francis Liard, Syndic, Andreas Meyer et Madame Carole Bettems, municipaux, étaient présents lors de notre réunion afin de nous présenter le préavis et de répondre à nos questions.

Le préavis en question traite le sujet d'éclairage public plus adéquat ainsi que des signalisations, marquages visant à l'amélioration de la sécurité de tous piétons notamment des enfants empruntant le chemin de l'école sur ces deux routes en question.

Après certaines remarques émises lors du conseil général du printemps dernier et pour faire suite à la demande d'un groupe de parents inquiets quant à la rentrée scolaire de leurs enfants, la Municipalité a décidé d'agir en conséquence.

Les solutions de prévention et de sécurité pour tous les usagers de la Route d'Allaman ainsi que celle du Saugey sont les suivantes :

Tout au long de la Route du Saugey, des luminaires aux normes vont être renforcés afin de garantir un meilleur éclairage et favoriser ainsi une meilleure visibilité durant les périodes les plus sombres pour permettre à tous piétons ou cyclistes d'être perçus de manière optimum.

Tout au long de la Route du Saugey, côté lac il est question de supprimer les places de stationnement afin de créer le marquage d'une ligne jaune, considérée comme trottoir. Du côté Jura, 25 places de parcs seront créées.

Au croisement Saugey, Rionzier (Auberge Communale) sont prévus quatre poteaux pour obliger tous conducteurs d'un véhicule à ralentir afin de sécuriser cette croisée.

La commission ad-hoc a jugé opportun d'émettre quelques suggestions telles que:

- Une zone 30 Km/h serait souhaitable au niveau du nouveau collège vu le nombre d'enfants qui emprunte cette route.
- Le déplacement du panneau Féchy 50Km/h qui se situe sur la route Allaman, Féchy, devrait être déplacé de quelques mètres, en contre-bas, au vu de sa position prêt de la croisée, Hauts-des-Champs/Martheray.
- D'ajouter des panneaux lumineux et clignotants au niveau de l'école.

La Municipalité a bien pris note de ces différents points.

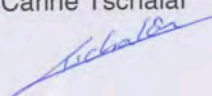
En conclusion, et au vu de ce qui précède, la commission ad-hoc recommande à l'unanimité au Conseil Général d'adhérer ce préavis tel que présenté.

La première nommée
Jamila Blackwell



Les Membres
Valérie Schaerer Businger

Carine Tschalär



Monsieur Kaesernann

(tous les membres et suppléants ayant siégés doivent signer)